

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE D'ÉPÔNE

SEANCE DU LUNDI 28 AOÛT 2023

(Articles L2121-7 à L2121-28 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT))

**À 20 h 30 - Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville
90, avenue du Professeur Émile-Sergent - 78680 Épône**

ORDRE DU JOUR

1. Election du Maire
2. Détermination du nombre d'Adjoints au Maire
3. Election des Adjoints au Maire
4. Délégation d'attributions accordée par le Conseil Municipal au Maire
5. Détermination des commissions municipales
6. Election des membres au sein des commissions municipales
7. Fixation du nombre et élection des membres du Conseil Municipal de la Caisse des Ecoles
8. Election des membres du Conseil Municipal du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)
9. Election des membres du Conseil Municipal de la commission d'Appel d'Offres (C.A.O.)
10. Election des membres du Conseil Municipal de la commission de Délégation des Services Publics (C.D.S.P.)
11. Election des membres du Conseil Municipal du Comité Social Territorial (C.S.T.)
12. Election du délégué représentant la commune au sein du Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (C.N.A.S.)
13. Création du poste de Collaborateur de Cabinet
14. Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints aux Maires et des Conseillers Délégués

Fait à Épône, le 22 août 2023



« Pour le Maire empêché »
Monsieur Ivica JOVIC,

1^{er} Adjoint au Maire d'Épône,